



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

16 décembre 2016

DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BCE (AUTRES QUE LES DÉCISIONS RELATIVES À LA FIXATION DES TAUX D'INTÉRÊT)

Décembre 2016

Opérations de marché

Réexamen annuel des listes des marchés non réglementés acceptés, des émetteurs classés en tant que banques multilatérales de développement ou organisations internationales et des émetteurs classés en tant qu'agences dans la catégorie de décote II

Le 14 octobre 2016, le Conseil des gouverneurs a réexaminé la liste des marchés non réglementés acceptés pour les actifs admis en garantie des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, la liste des émetteurs classés en tant que banques multilatérales de développement et organisations internationales et la liste des émetteurs classés en tant qu'agences dans la catégorie de décote II. Les deux premières listes demeurent inchangées, tandis que *Cassa Depositi e Prestiti* sera ajoutée à la liste des agences acceptées dans la catégorie de décote II. Les listes sont publiées sur le site Internet de la BCE et seront dûment mises à jour le 1^{er} janvier 2017.

Questions liées au programme étendu d'achats d'actifs

Le 8 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de maintenir ses achats au titre du programme étendu d'achats d'actifs (*expanded asset purchase programme*, APP) à un rythme mensuel de 80 milliards d'euros jusque fin mars 2017. À partir d'avril 2017, les achats nets d'actifs devraient se poursuivre à hauteur de 60 milliards d'euros par mois jusque fin décembre 2017 ou au-delà, si nécessaire, et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif. Le Conseil des gouverneurs a également approuvé la modification de certains paramètres de l'APP afin d'en assurer une mise en œuvre harmonieuse. Enfin, le Conseil des gouverneurs a décidé d'accepter les espèces en garantie des facilités de prêt de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur public afin d'améliorer l'efficacité du dispositif de prêt de titres. L'ensemble de ces décisions sont expliquées plus en détail dans trois communiqués de presse s'y rapportant, qui peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE (et qui sont disponibles en français sur le site Internet de la Banque de France).

Mise en œuvre du programme d'achat de titres adossés à des actifs

Le 14 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé que le programme d'achat de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase programme*, ABSPP) serait, à partir d'avril 2017, intégralement mis en œuvre par les banques centrales nationales de l'Eurosystème et non plus avec l'aide de gestionnaires d'actifs extérieurs. De plus amples informations sont disponibles dans un communiqué de presse s'y rapportant publié sur le site Internet de la BCE (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France).

Stabilité financière

Déclaration du Conseil des gouverneurs concernant les politiques macroprudentielles

Le 14 décembre 2016, à la suite de la réunion du Forum macroprudentiel qu'il a organisée le même jour, le Conseil des gouverneurs a adopté une déclaration concernant les politiques macroprudentielles. Ce forum réunit, quatre fois par an, l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs de la BCE et du conseil de surveillance prudentielle. La déclaration peut être consultée sur le site Internet de la BCE (et est disponible en français sur le site Internet de la Banque de France).

Systemes de paiement

Mise à jour 2016 de la documentation sur le modèle de banque centrale correspondante (MBCC)

Le 12 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a approuvé la mise à jour du manuel de procédures MBCC et des procédures MBCC à l'usage des contreparties de l'Eurosystème. Le Conseil a également adopté les mises à jour des accords internes connexes de l'Eurosystème/du SEBC. En outre, le Conseil des gouverneurs a approuvé la publication, sur le site Internet de la BCE, de la brochure intitulée *Modèle de banque centrale correspondante - Procédures à l'usage des contreparties de l'Eurosystème* et de son annexe technique *Informations relatives au MBCC pour les contreparties - synthèse des instruments juridiques utilisés dans la zone euro*.

Avis sur la réglementation

Avis de la BCE sur l'attribution à la Banque centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland) de compétences visant à évaluer la concurrence sur le marché des prêts hypothécaires et à donner aux prêteurs des consignes relatives aux taux d'intérêt variables

Le 17 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/54 à la demande du président du Comité conjoint chargé des Finances, des dépenses publiques et des réformes de l'*Oireachtas* (Parlement national irlandais) et du *Taoiseach* (premier ministre irlandais).

Avis de la BCE sur un projet de loi portant suppression du caractère d'aide d'État de la fourniture de liquidité d'urgence en Belgique

Le 17 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/55 à la demande du gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

Avis de la BCE sur les taux de réserves en Hongrie

Le 18 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/56 à la demande de la Banque nationale de Hongrie (*Magyar Nemzeti Bank*).

Avis de la BCE sur le remboursement des frais de fonctionnement du registre central des crédits et du registre des comptes bancaires en Bulgarie

Le 30 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/57 à la demande de la Banque nationale de Bulgarie (*Българска народна банка*).

Avis de la BCE sur le transfert à la Banque des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank) de missions publiques relatives aux pièces

Le 5 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/58 à la demande du ministre des Finances des Pays-Bas.

Avis de la BCE sur l'audit des activités de la Banque de Slovénie (Banka Slovenije)

Le 13 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2016/59 à la demande du ministère slovène des Finances.

Statistiques

Confidentialité de la collecte des informations statistiques – Rapport annuel 2015

Le 9 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a pris acte du Rapport 2015 sur la confidentialité, qui évalue la protection de la confidentialité des informations statistiques individuelles collectées par la Banque centrale européenne avec l'aide des banques centrales nationales, conformément au règlement (CE) n° 951/2009 du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2533/98 du Conseil. Une synthèse du rapport sera publiée prochainement sur le site Internet de la BCE.

Émission des billets et des pièces

Approbation du volume de l'émission de pièces

Le 30 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a adopté la décision BCE/2016/43 relative à l'approbation du volume de l'émission de pièces en 2017.

Gouvernance d'entreprise

Présidence du comité budgétaire de la BCE

Le 16 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a nommé M^{me} Sharon Donnery, vice-gouverneur de la Banque centrale d'Irlande (*Central Bank of Ireland*), à la présidence du comité budgétaire de la BCE en remplacement de M. Pentti Hakkarainen à compter du 1^{er} janvier 2017.

Évaluation triennale des comités de l'Eurosystème/du SEBC

Le 14 décembre 2016, dans le cadre de son évaluation triennale des mandats des comités de l'Eurosystème/du SEBC, mis en place en application de l'article 9, paragraphe 1, du règlement intérieur de la BCE, le Conseil des gouverneurs a prolongé ces mandats pour une nouvelle période de trois ans, expirant le 31 décembre 2019, et en a confirmé les président(e)s jusqu'à cette même date. La liste des comités peut être consultée dans le Rapport annuel de la BCE.

Nomination d'un membre de la BCE au sein du conseil de surveillance prudentielle

Le 14 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs a nommé M. Pentti Hakkarainen, vice-gouverneur de la Banque de Finlande (*Suomen Pankki – Finlands Bank*) et président de l'Autorité finlandaise des services financiers, en tant que représentant de la BCE au sein du conseil de surveillance prudentielle du Mécanisme de surveillance prudentielle (MSU). M. Hakkarainen prendra ses nouvelles fonctions en février 2017. Un communiqué de presse à ce sujet peut être consulté sur le site Internet de la BCE (et est disponible en français sur le site Internet de la Banque de France).

Surveillance bancaire

Consultation publique sur un projet de lignes directrices sur les opérations à effet de levier

Le 23 novembre 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de lancer une consultation publique sur un projet de lignes directrices sur les opérations à effet de levier. La période de consultation se terminera le 27 janvier 2017. Un atelier technique pour les banques est prévu le 16 décembre 2016 et une audition publique se déroulera le 20 janvier 2017.

Programme de surveillance prudentielle des contrôles sur place et des enquêtes sur les modèles internes en 2017 et modifications du programme 2016

Le 5 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle d'approuver le programme de surveillance prudentielle (*Supervisory Examination Programme, SEP*) 2017 des contrôles sur place (*on-site inspections, OSI*) et des enquêtes sur les modèles internes (*internal model investigations, IMI*), y compris l'examen ciblé des modèles internes (*targeted review of internal models, TRIM*) conformément à l'article 99 de la CRD IV.

Publication d'une synthèse des priorités prudentielles du MSU pour 2017

Le 8 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle de publier une synthèse des priorités prudentielles du MSU pour 2017.

Mise à jour de la brochure sur la méthodologie SREP

Le 12 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle d'approuver la mise à jour 2016 de la brochure sur la méthodologie SREP. Cette mise à jour traite de l'introduction de la recommandation au titre du pilier 2 et sera publiée sur le site Internet de la BCE.

Recommandation BCE/2016/44 sur les politiques de distribution de dividendes et lettres relatives aux politiques de rémunération

Le 13 décembre 2016, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle concernant une recommandation de la BCE (BCE/2016/44) sur les politiques de distribution de dividendes ni à une lettre adressée aux directeurs généraux des banques à propos des politiques de rémunération variable. Cette recommandation et la lettre peuvent être consultées sur le site Internet de la BCE.